

Règlement de l'épreuve 2018

10km de Chassieu Dimanche 29 avril

Epreuves :

Epreuve de 10 km, course à label régional, classante et qualificative pour les championnats de France, empruntant des routes goudronnées et une piste cyclable, le tout en deux boucles. L'itinéraire sera jalonné tous les kilomètres. Arrivée : sur la piste.

Courses ouvertes à tous les athlètes, licenciés ou non, des catégories Cadets à Vétérans (soit 2002 et avant) pour le 10km. Course limitée à 600 participants pour le 10km.

Course réservée aux enfants avec deux distances : 900 m (années 2009 à 2011) et 1400 m (années 2007 et 2008)

Départ : depuis le Complexe Romain Tisserand (Chassieu centre)

9 h 00 pour le 10 km

10 h 45 pour les deux courses enfants

Inscription (bulletin, règlement et certificat médical ou n° de licence)

Les inscriptions pour le 10km peuvent se faire :

– via internet sur le site <https://10km-chassieu-2018.onsinscrit.com> avant le jeudi 26 avril 23h59

– par courrier, en envoyant le bulletin d'inscription complété et signé avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de « Chassieu athlé » à l'adresse suivante : Chassieu Athlé - 10 km - Complexe Romain Tisserand - Chemin de trêve - 69680 CHASSIEU, avant le mardi 24 avril,

– Sur place, le 28 avril entre 16h et 20h et le jour de la course (29 avril) entre 7h et 8h30, jusqu'à 10h pour les enfants

Règlement par chèque à l'ordre de Chassieu Athlé, 10km=12 € jusqu'au 28 avril et 16 € le jour de la course, 3 € pour les courses enfants, reversés à l'association «L'enfant bleu»

Remise des dossards :

Samedi 28 avril de 16h à 20 h et dimanche 29 avril de 7h à 8h30 au Complexe Romain Tisserand - Chemin du trêve - 69680 CHASSIEU

Vestiaires / Douches / Consignes :

A disposition des participants sur le Complexe Romain Tisserand

Déroulement de l'épreuve :

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel. Circulation (et vélos) interdits sur le parcours. Service médical et sécurité : un médecin, quatre secouristes de la Protection Civile du Rhône et la Police Municipale. Des commissaires sont chargés de vérifier la régularité de la course sur l'ensemble du parcours. Tout litige sera réglé par le juge arbitre officiel de l'épreuve.

Ravitaillements :

Deux postes au 5e kilomètre et à l'arrivée

Assurance :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Conditions :

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

➤ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité au jour de la manifestation ; les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées.

➤ Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation,, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

➤ Ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), la Fédération Française du Pentathlon Moderne (FFPM) ou la Fédération Française de Triathlon (FFTri), en cours de validité à la date de la manifestation.

➤ Ou d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Prévoir une photocopie du certificat médical (pas de copie sur place)

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sans en prévenir par écrit les organisateurs sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Pour chacune des courses, une autorisation parentale est obligatoire pour les athlètes mineurs.

Récompense :

T-shirt anniversaire offert aux 500 premiers inscrits.

Récompenses au scratch et au 1er de chaque catégorie pour le 10km. Courses enfants : lots à tous les participants.

Remise des prix à 11 h 15 au complexe Romain Tisserand.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès de Chassieu Athlé.

Droit à l'image :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image